

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/03/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2024 (accusé de réception du 26/03/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Budget primitif 2024

L'adoption du budget 2024 intervient après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 1^{er} février 2024.

Conformément aux orientations posées par le ROB, le budget 2024 met en œuvre les actions définies par le projet de mandat. Il intègre également le contexte économique, environnemental et social et les mesures de gestion pour conserver des équilibres financiers sains.

Mise en place de la nomenclature comptable M57.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet de ce rapport de présentation du budget primitif 2024, il convient de préciser qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des collectivités territoriales ont adopté la nomenclature M57, nouveau référentiel comptable et budgétaire en lieu et place de la nomenclature M14.

Ce changement d'instruction comptable se traduit par :

- un plan de comptes par nature modifié et enrichi ;
- une nomenclature fonctionnelle remaniée ;
- une diminution des comptes utilisés au sein des chapitres « charges et produits exceptionnels » qui se dénomment désormais « charges et produits spécifiques » : des crédits inscrits initialement au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) en M14 sont transférés vers le chapitre 65 en M57. Ainsi, les participations versées aux budgets annexes et les régies sont dorénavant constatées sur ce chapitre budgétaire.

Pour le budget principal, ce changement de chapitre du 67/77 au 65/75 se décompose comme suit :

En dépenses :

Chapitre M14	Compte M14	Chapitre M57	Compte M57	BP 2023	BP 2024
67	6711	65	6583	8000	8000
	6718		65888	110 000	167 000
	6745		65748	5000	12 000
TOTAL				123 000	187 000

En recettes :

Chapitre M14	Compte M14	Chapitre M57	Compte M57	BP 2023	BP 2024
77	7711	75	755	15 000	5000
	7718		75888	150 000	150 000
TOTAL				165 000	155 000

L'application du prorata temporis aux amortissements des biens mobiliers dès leur date de mise en service, et non plus, comme précédemment en M14, au 1^{er} janvier de l'année n+1, a un impact sur le budget, en augmentant sur ce premier exercice en M57 le montant des amortissements à prévoir pour intégrer dès 2024 les amortissements des investissements de l'exercice.

Rappel des orientations budgétaires et de la stratégie financière

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte économique plus favorable que l'exercice précédent, l'inflation est en repli et les prix de l'énergie diminuent sans pour autant retrouver les niveaux d'avant la crise énergétique. Les taux d'intérêts se sont stabilisés en fin d'année 2023, même s'ils restent à un niveau élevé.

La stratégie définie par l'exécutif a pour objectif un maintien de la capacité d'investissement et un recours mesuré à l'endettement, avec une capacité de désendettement à horizon 2026/2027 maintenue sous la barre des 8 ans.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement en s'appuyant sur deux leviers principaux :

- une limitation de la progression des dépenses de fonctionnement (la hausse de la masse salariale étant compensée par la diminution des coûts de l'énergie par ailleurs) ;
- une recherche de financement continue.

D'autres mesures structurelles auront vocation à se déployer sur l'année 2024 et les suivantes notamment la poursuite des économies d'énergie par les travaux de rénovation thermique.

Ces mesures permettent de rétablir une progression de l'épargne brute par rapport à 2023 (+1,2 M€) et ainsi de conserver des capacités d'investissement élevées.

La recherche de financement reste une priorité.

Le budget présenté ne prévoit pas de recours au levier fiscal.

Ce budget assumé s'inscrit résolument dans la poursuite de la dynamique mise en œuvre depuis le début de mandat.

Le débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de mettre en avant le cadre et les projets qui trouvent leur traduction dans ce budget.

Une ville à l'écoute de ses habitants et bienveillante

- en mettant en œuvre les projets lauréats du budget participatif 2023/2024 ;
- en poursuivant la sécurité aux abords des écoles ;
- en renouvelant les conseils de quartier ;
- en luttant contre les discriminations (égalité femmes-hommes).

Une ville responsable et durable

- en investissant dans la rénovation énergétique des bâtiments publics comme la mise en place d'un contrat de performance énergétique au musée des beaux – arts ;
- en développant la production d'électricité pour l'autoconsommation par la pose de panneaux photovoltaïques (ombrières au centre technique) ;
- en développant des voies de mobilité active comme les travaux d'aménagement des quais de l'Odet ;
- en poursuivant la végétalisation des écoles (Pauline Kergomard).

Une ville solidaire et inclusive

- en facilitant l'accès au service public et la vie quotidienne des quimpérois ;
- en déployant les aménagements urbains dans un objectif de sécurité et de bien vivre ensemble ;
- en poursuivant les études pour la construction d'un hôtel des solidarités.

Une ville dynamique et attractive

- en renforçant l'attractivité du centre-ville par la construction des halles gourmandes ;
- en accompagnant les travaux du PEM, de l'OPAH-RU ou de l'eau Blanche ;
- en proposant une offre de logements dans le cadre du renouvellement urbain (opérations îlot de la tour d'Auvergne, Ty Bos ..).

La présente note s'appuie sur les dépenses et recettes réelles. Les mouvements d'ordre ne seront repris qu'en synthèse.

Education, enfance, jeunesse

Total des crédits : 17,09 M€

Les écoles, ALSH et CLSH sont le poste budgétaire le plus important.

Les agents des écoles représentent le premier poste de la masse salariale avec 7,90 M€.

Les ALSH complétant cet engagement à hauteur de 2,2 M€.

Les autres crédits sont stables à l'exception des transports scolaires, qui connaissent une hausse de près de 30 K€.

La subvention à la caisse des écoles retrouve son niveau de 2022 (240 K€). La subvention forfaitaire pour les écoles privées représente quant à elle un montant stable de 1,64 M€.

Les crédits liés à la **restauration scolaire** s'élèvent à 2,7 M€.

En matière d'investissement, au-delà des crédits dévolus au maintien du patrimoine, **les propositions nouvelles du budget 2024** portent sur :

- l'engagement d'études pour la rénovation de l'**école maternelle de Penanguer** ;
- la poursuite de la **végétalisation des cours des écoles** : conception et plantation de la cours à l'école Pauline-Kergomard, engagement de la concertation à l'école Jean-Monnet (100 K€ par opération) ;
- les **travaux récurrents dans les écoles** (1,06 M€) ;
- des études pour l'aménagement des offices en lien avec l'objectif de **suppression des barquettes en plastique dans les cantines et les EHPAD** (60 K€).

Action culturelle et socio-culturelle, soutien à la pratique sportive, démocratie de proximité, égalité Femmes-Hommes et langue bretonne

Total des crédits : 14,60 M€.

Les crédits dévolus à la **politique culturelle** se montent à 8,10 M€.

Ils comportent notamment le musée des beaux-arts (1,7 M€), et le soutien à l'offre des acteurs et des associations culturelles (3,47 M€), dont les conventions d'objectifs ont été renouvelées, ainsi que les animations proposées par la ville.

2024 sera marquée par les engagements suivants :

- la **rénovation du théâtre Max Jacob** (4,47 M€), 40 K€ pour le travail sur la programmation de réouverture du théâtre et 60 K€ pour l'acquisition de matériels scéniques ;
- la mise en place du **fonds «Startijenn** » (50 K€), au bénéfice des projets des petites structures associatives ;

- **le déménagement et stockage des œuvres**, en lien avec la fermeture du musée des beaux-arts pour travaux (100 K€).

L'appui aux **structures socio-culturelles** (Maisons de quartier, MJC, Espace associatif...) est également conforté à hauteur de 1 989 570 €.

Le soutien à la pratique sportive s'élève à **2 100 268 €** en section de fonctionnement et **1 118 500 €** en section d'investissement.

Cet engagement budgétaire permet l'entretien et la gestion des équipements de proximité et l'accompagnement des clubs et associations.

1,51 M€ de crédits sont mobilisés pour les clubs et les associations, notamment :

- 807 K€ pour le haut niveau ;
- 332 K€ pour l'aide au fonctionnement critérisé des associations sportives ;
- 94 K€ d'aide à l'organisation de manifestations sportives ;
- 60 K€ de subventions d'accompagnement au sport scolaire ;
- 52 K€ d'aide à la pérennisation des emplois ;
- 43 K€ pour le manège de l'UCPA.

Le budget RH des agents en charge des équipements et des animateurs sportifs représentent un engagement de 1,5 M€, et 590 K€ sont dédiés aux actions de l'initiative de la Ville.

Les crédits d'investissement comportent principalement le maintien et l'entretien du patrimoine.

Les opérations nouvelles en 2024 concernent :

- la réalisation de **l'aire de glisse urbaine à Creac'h Gwenn** (350 K€) ;
- les études et les travaux relatifs à la **Cité sportive de Penvillers**, qui comprennent l'aménagement du stade et de ses abords et la création d'une nouvelle tribune (1 M€) ;
- des travaux de rénovation de la Halle des sports d'Ergué-Armel (172 K€) ;
- la rénovation du **terrain de Brelivet** (300 K€) ;
- la réalisation de l'étude d'élaboration du **schéma directeur des grands équipements** (50 K€).

La ville poursuit ses engagements pour une **démocratie de proximité**, au travers notamment du budget participatif doté d'un budget d'investissement de 800 K€ sur 2024-2025, de la mise en place d'un Conseil Local du handicap du Conseil municipal des Jeunes et des Conseils de quartier, renouvelés en 2024.

Cet engagement irrigue l'ensemble des politiques publiques, au même titre que les démarches actives de soutien à la **langue bretonne**, à **l'égalité Femmes-Hommes** et à la **lutte contre les discriminations**.

Solidarité et tranquillité publique

Total des crédits : 3,657 M€.

Les crédits dévolus à la **solidarité** sont confortés : Ils reconduisent l'augmentation de 200 K€ proposée en 2023 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

La contribution de la ville au CCAS se monte à 3,01 M€.

Les autres crédits concernent les subventions à caractère social, les subventions aux associations de solidarités internationales ou encore la subvention à l'ARPAQ.

En 2024, le projet de **l'hôtel des solidarités** sera en étude et 4 théâtres seront programmés.

L'année 2024 verra sur le terrain de la **tranquillité publique et de la sécurité des biens et des personnes** :

- le recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires ;
- l'organisation de la 2^e édition des assises de la sécurité.

Aménagement durable, cadre de vie et attractivité

Total des crédits : 12,338 M€.

Ces engagements qui contribuent à préserver la qualité de vie et un environnement propice pour la population, sont également confortés.

L'entretien des espaces verts et la végétalisation de l'espace public : 3,9 M€ de crédits de fonctionnements dont 3,2 M€ de masse salariale.

Les évolutions proposées au budget 2024 prennent en compte, à budget constant, la gestion de la piste d'athlétisme (+22 K€), les interventions de réparation des dégâts de la tempête Ciaran, notamment la sécurisation des boisements et la réparation des dommages sur le Mont Frugy, et l'adaptation des réponses face au changement climatique. Les animations publiques de découverte de la nature en ville se poursuivent (Printemps de la nature, Temps de l'arbre).

Les actions de **maintien d'une ville propre** portent sur 1,62 M€ de crédits de fonctionnement dont 1,56 M€ de budget RH.

La **transition énergétique** se poursuit, avec notamment la mise en place de **Panneaux photovoltaïques** (275 K€).

Des travaux **pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite** sont prévus à hauteur de 263 K€.

L'entretien et la sécurisation de la voirie porte sur 3,52 M€ de crédits de fonctionnement dont 3 M€ de crédits RH.

L'entretien des 400 Kms du réseau routier communal mobilise l'essentiel des moyens.

La mise en œuvre du **Plan de sobriété énergétique** a permis une baisse des coûts de l'éclairage publique (600 K€ contre 950 K€).

Les projets nouveaux en 2024, en investissement, comprennent notamment :

- l'**aménagement des quais de l'Odet (2,9 M€)** ;
- l'amélioration du jalonnement pour **dynamiser l'offre de stationnement dans le centre-ville (0,65 K€)** ;
- la **sécurisation de la RD 34** pour l'ensemble des usages (0,78 K€) ;
- la poursuite de l'**amélioration énergétique du parc d'éclairage** et l'engagement de la concertation pour la réactualisation du Schéma d'Aménagement Lumière (1,14 M€) ;
- la poursuite du programme de **sécurisation des abords des écoles (0,49 M€)** ;
- le soutien aux projets portés par les habitants dans le cadre du **budget participatif** créée par la Ville (0,4 M€).

Pour renforcer l'**attractivité de la ville**, la ville accompagne les travaux du **Pôle d'échanges multimodal (1 M€)**, de l'**OPAH-RU** et de l'**Eau Blanche**

L'objectif d'accompagnement de la **production de logements** pour répondre aux besoins importants dans ce domaine, se poursuit. Dans le cadre du renouvellement urbain se poursuivront différentes opérations (îlot de la Tour d'Auvergne, Ty Bos...).

La ville accompagne le **dynamiques commercial** et le soutien aux associations de commerçants se monte à 44 K€.

2024 est une année d'investissement important pour l'avenir :

- construction des **halles du Moulin au duc (4,03 M€)** ;
- animation de la **plate-forme numérique d'attractivité commerciale**, lancé en mai prochain.

Accompagnement au quotidien et accès des habitants au service public

Total des crédits des moyens généraux et des agents du service public : 13,24 M€.

Les principaux postes des **moyens généraux** sont consacrés à :

- fonctionnement et d'entretien des bâtiments administratifs (hôtel de ville, providence, CTM...) : 2,17 M€ ;
- état civil et cimetières : 1,7 M€ ;
- stabilité des crédits de communication (470 K€) et fêtes et cérémonies (488 K€) ;
- assurances, fournitures administratives, gardiennage, carburant .

Il faut noter que La communauté d'agglomération rembourse une partie de ces frais au titre de l'administration commune.

L'actualité 2024 portera sur :

- la poursuite de la **résorption des délais d'attente pour la délivrance des titres d'identité** ;
- la gestion des **élections européennes** ;
- la relance du **marché de nettoyage** des locaux.

Les agents du service public

Total des crédits : 2,007 M€.

Le budget Ressources Humaines 2024 est très **impacté par diverses décisions gouvernementales** avec une augmentation de 6,87% par rapport à 2023 :

- augmentation du SMIC ;
- augmentation du point d'indice de 1,5% ;
- évolution des indices majorés ;
- augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents ;
- augmentation du taux de cotisation à la CNRACL ;
- augmentation du forfait transport de 50% à 75%.

Le montant total de ces mesures incompressibles est de 1,117 K€.

Des **engagements assumés de la collectivité** entraînent aussi une augmentation du budget à hauteur de 0,277 K€.

- rémunération des agents ;
- valorisation des carrières ;
- égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- action sociale (mutuelle, prévoyance...).

Le RIFSEEP

Les modalités d'application du **nouveau régime indemnitaire** tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) prévoyaient que l'augmentation des montants attribués aux agents devait s'appliquer progressivement sur 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- 50% d'augmentation dès le 1^{er} janvier 2022 ;
- 75% d'augmentation au 1^{er} janvier 2023 ;
- 100% d'augmentation au 1^{er} janvier 2024.

Ainsi, le budget 2024 finance le dernier quart de l'augmentation du RIFSEEP, pour un montant total de 0,157 K€.

L'action sociale

La collectivité a décidé d'**augmenter la part employeur versée aux agents ayant souscrit à la complémentaire santé et/ou à la prévoyance**. En 2024, sa participation à la mutuelle varie de 22,50 € à 12,50 € mensuel par agent en fonction du niveau de salaire et celle pour le contrat collectif de prévoyance est de 15 € mensuel par agent.

La promotion des agents

La collectivité prévoit également le **financement de la campagne de promotion annuelle** qui permet aux agents de bénéficier de promotions internes et d'avancement de grade.

La dynamique de ressources humaines

Le budget tient également compte du financement de la **création de postes** (à titre d'exemple, deux policiers municipaux, un responsable de l'espace public connecté, un agent d'exploitation...), d'emplois de saisonniers, de remplacement maladie ou encore des heures supplémentaires, qui peuvent être liées aux missions des agents ou à leur participation à des manifestations ou à des événements particuliers comme les élections.

La revalorisation des guides-conférenciers

Il a également été décidé de **revaloriser la grille de rémunération des guides-conférencier** qui datait de 2003. Quimper appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire et, à ce titre, s'est engagée à recruter des guides-conférenciers pour assurer les visites et animations de sa programmation culturelle et recevoir les groupes, en particulier les scolaires. Désormais, leur taux de vacation de « base » est passé de 20,43 € bruts à 27,63 € bruts.

I - Le Budget Principal

A- Équilibre général par chapitre

Les tableaux suivants présentent l'équilibre général du budget principal par section et chapitre.

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes, les amortissements comptables couverts.

Fonctionnement

DEPENSES	2023	2024	Evolution	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (Energies et fluides)	5 509 877	3 663 515	-34%	-1 846 362
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (Hors énergies et fluides)	12 805 016	12 923 935	+0,9%	+118 919
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 240 520	31 248 100	+6,9%	+2 007 580
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 219 378	13 655 737	+3,3%	+436 359
66 CHARGES FINANCIERES	1 200 000	1 830 000	+52,5%	+630 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	172 000	59 000	-65,7%	-113 000
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 052 514	2 301 768	+12,1%	+249 254
022 DEPENSES IMPREVUES	83 000	0	-100,0%	-83 000
042 AMORTISSEMENTS	2 944 093	3 698 850	+25,6%	+754 757
TOTAL DEPENSES	67 226 398	69 380 905	3%	2 154 507

RECETTES	2023	2024	Evolution	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	612 220	726 340	19%	+114 120
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 836 880	5 876 535	1%	+39 655
73 IMPOTS ET TAXES	51 361 000	53 456 557	4%	+2 095 557
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 827 416	14 176 225	3%	+348 809
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	564 727	776 547	38%	+211 820
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 000	0	-100%	-205 000
042 AMORTISSEMENTS	402 774	88 785	-78%	-313 989
TOTAL RECETTES	72 810 017	75 100 989	3%	2 290 972

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 583 619	5 720 084	+2,4%	+136 465
---	------------------	------------------	--------------	-----------------

EPARGNE DE GESTION	9 324 938	11 160 149	20%	1 835 211
---------------------------	------------------	-------------------	------------	------------------

Investissement

DEPENSES	2023	2024	Evolution	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	7 050 000	7 450 000	6%	+400 000
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 397 385	3 321 748	39%	+924 363
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 316 724	1 918 648	-42%	-1 398 076
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 276 254	3 248 847	-38%	-2 027 407
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	20 714 214	24 988 550	21%	+4 274 336
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	38 400	38 400	0%	0
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	5 000	0%	0
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	202 000	260 000	29%	+58 000
040 AMORTISSEMENTS	402 774	88 785	-78%	-313 989
TOTAL DEPENSES	39 402 751	41 319 978	5%	1 917 227
RECETTES	2023	2024	Evolution	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 583 619	5 720 084	+2,4%	+136 465
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	2 950 000	4 550 000	54%	+1 600 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	4 657 496	2 771 600	-40%	-1 885 896
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 503 000	600 000	-60%	-903 000
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500	1 500	0%	0
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	202 000	372 640	84%	+170 640
040 AMORTISSEMENTS	2 944 093	3 698 850	26%	+754 757
TOTAL RECETTES	17 841 708	17 714 674	-1%	-127 034
EMPRUNT D'EQUILIBRE	21 561 043	23 605 304	9%	2 044 261
EPARGNE NETTE	1 074 938	1 880 149	75%	805 211

B- Les soldes de gestion

		2021	2022	2023	2024	2023/2024
1	Ressources de fonctionnement	65 977 426	67 330 566	72 407 243	75 012 204	2 604 961
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	55 658 591	57 553 272	63 082 305	63 852 055	769 750
3	Capacité courante de financement (1-2)	10 318 835	9 777 294	9 324 938	11 160 149	1 835 211
4	Frais financiers	1 025 000	900 000	1 200 000	1 830 000	630 000
5	Epargne brute (3-4)	9 293 835	8 877 294	8 124 938	9 330 149	1 205 211
6	Remboursement capital dette	6 240 000	6 340 000	7 050 000	7 450 000	400 000
7	Epargne nette (5-6)	3 053 835	2 537 294	1 074 938	1 880 149	805 211
8	Charges d'investissement	23 428 337	25 676 196	31 946 477	33 781 193	1 834 716

9	Total des recettes d'investissement	23 428 337	25 676 196	31 946 477	33 781 193	1 834 716
	<i>dont recettes d'investissement</i>	8 797 074	6 907 747	9 313 996	8 295 740	- 1 018 256
	<i>dont emprunt d'équilibre</i>	11 577 428	16 231 155	21 557 543	23 605 304	2 047 761

La balance générale des opérations réelles du budget principal fait apparaître une hausse des ressources de fonctionnement principalement due à l'évolution des bases d'imposition fiscales (+1,8 M€)., d'un ajustement des prévisions de la taxe sur l'électricité et de la TLPE par rapport au BP 2023 (+237 K€).

Les recettes des usagers et droits de place contribuent également à la hausse des ressources (+463 K€) que viennent compléter les dotations et les compensations fiscales (+348 K€)

Les remboursements de frais dus par QBO dans le cadre des frais d'administration générale sont quant à eux en nette baisse en raison de dépenses énergétiques moins élevées qu'en 2023. (-242 K€).

Cette augmentation des ressources finance la hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement hors charges financières (+1.22 %) grâce à la baisse des coûts d'énergie (-1,8 M€ soit -39 %) tout en intégrant l'augmentation importante des frais de personnel (+6.87 %, +2M €).

De ce fait, l'épargne brute augmente d'un montant de 1,2 M€ par rapport à 2023. Cette épargne brute s'élève donc à 9,33 M€ ce qui permet de maintenir la qualité des services publics rendus à la population et d'améliorer l'autofinancement.

Malgré une hausse significative du remboursement en capital de la dette (+400 K€) suite à la souscription d'emprunt en 2023 (14 M€), l'épargne nette connaît une amélioration et passe de 1.07 M€ en 2023 à 1,88 M€ en 2024.

Les financements externes pour l'investissement sont également en augmentation pour financer un programme d'investissement propre important (hors opération pour compte de tiers). Il s'élève à 33,7 M€ avec une inscription d'un recours à l'emprunt d'équilibre de 23,6 M€

C- Évolution par politique publique et service

Évolution des besoins de financement par politique publique :

Politique publique	Dépenses 2024	Recettes usagers et subventions 2024	Besoin de financement 2024	Besoin de financement 2023	Valeur	%
Administration générale	13 249 312	2 747 932	10 501 380	10 768 242	-266 862	-2,48%
Aménagement et cadre de vie	12 338 163	2 516 986	9 821 177	9 621 293	199 884	2,08%
Education/Enfance	17 092 174	2 646 908	14 445 266	14 147 993	297 273	2,10%
Jeunesse, Culture et Sport	14 605 326	1 253 711	13 351 615	13 462 037	-110 422	-0,82%
Santé/social	3 657 772	79 370	3 578 402	3 567 183	11 219	0,31%
Total	60 942 747	9 244 907	51 697 840	51 566 748	131 092	0,25%

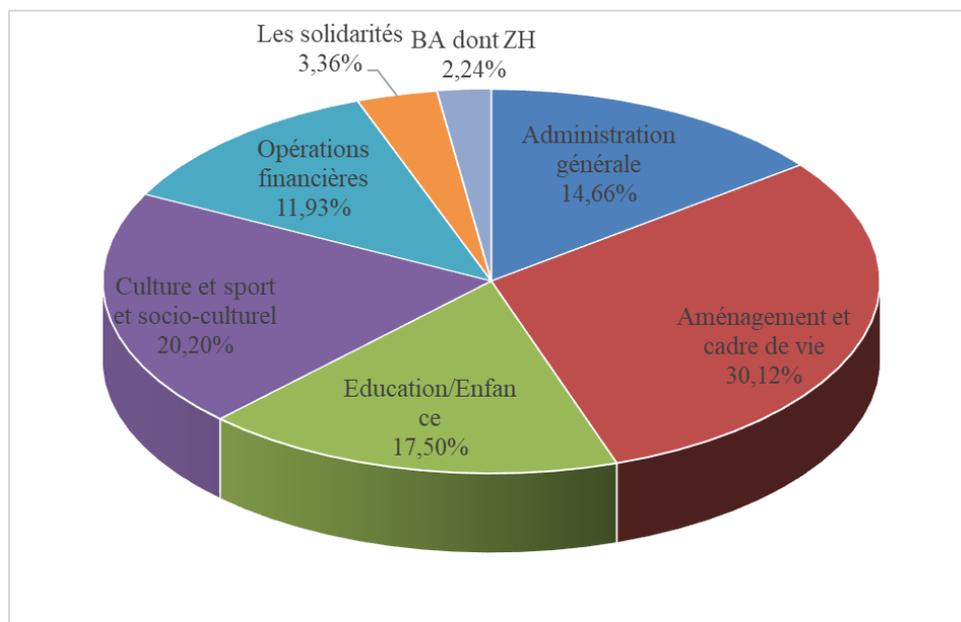
Le changement de nomenclature comptable et la refonte des fonctions ont un impact sur l'analyse des données : certaines fonctions plus développées en M57 permettent une correction des anciennes fonctions par une sélection plus fine d'une politique publique.

La baisse du besoin de financement des dépenses d'administration générale correspond, notamment, à la suppression de la provision pour dépenses imprévues en M57 et la diminution des frais informatiques dus à l'agglomération surévalués en 2023 (- 530 K€).

La comparaison entre deux exercices sera rendue plus simple en 2025 avec deux exercices de rang en M57.

Les annexes budgétaires de la maquette en annexe présentent le détail des dépenses et des recettes, politique publique par politique publique de manière détaillée.

Répartition par politiques publiques (fonctionnement/investissement)



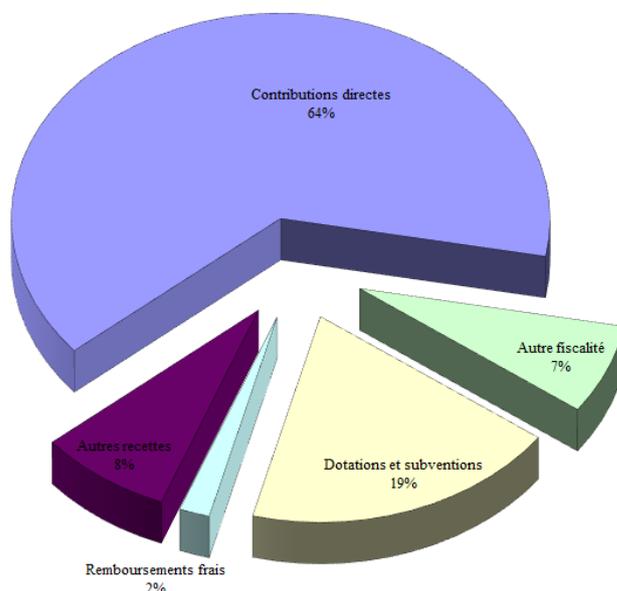
D- Le budget – vue comptable

1- Le fonctionnement

Après avoir présenté les recettes, les propositions de plafonds de crédits en dépenses seront détaillées.

a. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 75,01 M€ réparties comme suit :



La répartition des recettes réelles de fonctionnement est identique à celle de 2023 avec 64 % financés par les contributions directes et 19 % par les dotations et subventions.

La fiscalité (53,35 M€)

La fiscalité directe locale se réduit désormais à la taxe foncière, seule composante de cette fiscalité depuis la suppression de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires) et le transfert à la commune de la part départementale.

Le produit des contributions directes passe de 46,2 M€ à 48 M€ soit une augmentation de 3,74%, avec une actualisation des bases en loi de finances de 3.9 % et une bonne dynamique des bases physiques de près d'1 % (à noter que les bases de taxe foncière des locaux professionnels ne progressent pas du fait du report et du gel de la révision triennale décidée par l'État pour la deuxième année consécutive).

Quant à la taxe sur l'électricité, le montant prévisionnel est ajusté à 1 470 M€, soit une augmentation de + 220 K€ en raison de la réforme de l'accise de l'électricité et la hausse des tarifs.

Budget général (opérations réelles)	2022	2023	2024	Variation	
				Valeur	%
Fiscalité	46 750 000	51 254 000	53 349 557	2 095 557 €	4,09%
Contributions directes	42 600 000	46 254 000	48 052 557	1 798 557 €	3,89%
Autres taxes et impôts	4 150 000	5 000 000	5 297 000	297 000 €	5,94%
<i>Droit de place</i>	250 000	250 000	310 000	60 000 €	24,00%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	1 200 000	1 250 000	1 470 000	220 000 €	17,60%
<i>Taxe sur la publicité</i>	700 000	700 000	717 000	17 000 €	2,43%
<i>Droit de mutation</i>	2 000 000	2 800 000	2 800 000	0 €	0,00%

La fiscalité voit son produit augmenter avec une progression attendue de 4,09 %.

En 2024, il est proposé de maintenir les taux de TH, TFPNB, et la TFPB au niveau de l'année précédente :

- taxe d'habitation : 20,01 % ;
- foncier bâti : 37,2 % ;
- foncier non-bâti : 64,88 %.

Le produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) devrait se maintenir à 2,8 M€ malgré la hausse des taux d'intérêts et l'inflation en 2023 qui ont eu pour conséquence un ralentissement significatif des transactions immobilières.

Les dotations et subventions (chapitre 74)

Budget général (opérations réelles)	2022	2023	2024	Variation	
Dotations et subventions	13 625 502	13 934 416	14 283 225	348 809 €	2,44%
Dotations	9 318 000	9 456 000	9 520 000	64 000 €	0,67%
DGF	8 006 000	8 056 000	8 070 000	14 000 €	0,17%
DSU	1 312 000	1 400 000	1 450 000	50 000 €	3,45%
DNP	1 170 000	1 250 000	1 300 000	50 000 €	3,85%
DSC	107 000	107 000	107 000	0 €	0,00%
Autres dotations	560 000	560 000	585 000	25 000 €	4,27%
compensations fiscales	1 161 000	1 345 400	1 499 000	153 600 €	10,25%
Subventions et autres	1 309 502	1 216 016	1 272 225	56 209 €	4,42%

Ce chapitre augmente de 348 K€, soit +2,44%.

Les dotations progressent très légèrement : +0,17 % pour la DGF et +3,45 % pour la DSU (abondement loi de finances des dotations de péréquation).

La dotation nationale de péréquation voit son produit augmenter de 50 K€.

S'agissant des compensations fiscales, dont celles portant sur les exonérations de taxes foncières mise en place par la loi de finance 2021, elles sont estimées à 1,49 M€ pour 2024.

Sur le chapitre des subventions, après une baisse de 7,14 % au BP 2023, liée à la mise en place du bonus territoire, le montant prévisionnel est en légère hausse (+4,42 %). Les recherches de financement supplémentaires restent un objectif constant pour la collectivité.

Les produits des services et autres recettes

Budget général (opérations réelles)	2022	2023	2024	Variation	
Remboursements frais	1 347 783	1 608 387	1 365 924	-242 463 €	-15,07%
Autres recettes	5 607 281	5 610 440	6 013 498	403 058 €	7,18%
<i>participations usagers services enfance</i>	<i>1 888 925</i>	<i>2 012 000</i>	<i>2 076 400</i>	64 400 €	3,20%
<i>participations usagers services culturels et sportifs</i>	<i>231 820</i>	<i>239 820</i>	<i>220 136</i>	-19 684 €	-8,21%
<i>droits de stationnement et forfait post stationnement</i>	<i>1 270 000</i>	<i>1 220 000</i>	<i>1 350 000</i>	130 000 €	10,66%

Les recettes des remboursements des frais prévues dans les budgets annexes des parkings en ouvrages et des locations et camping sont en augmentation (+23 K€). Elles suivent l'évolution des charges de personnel.

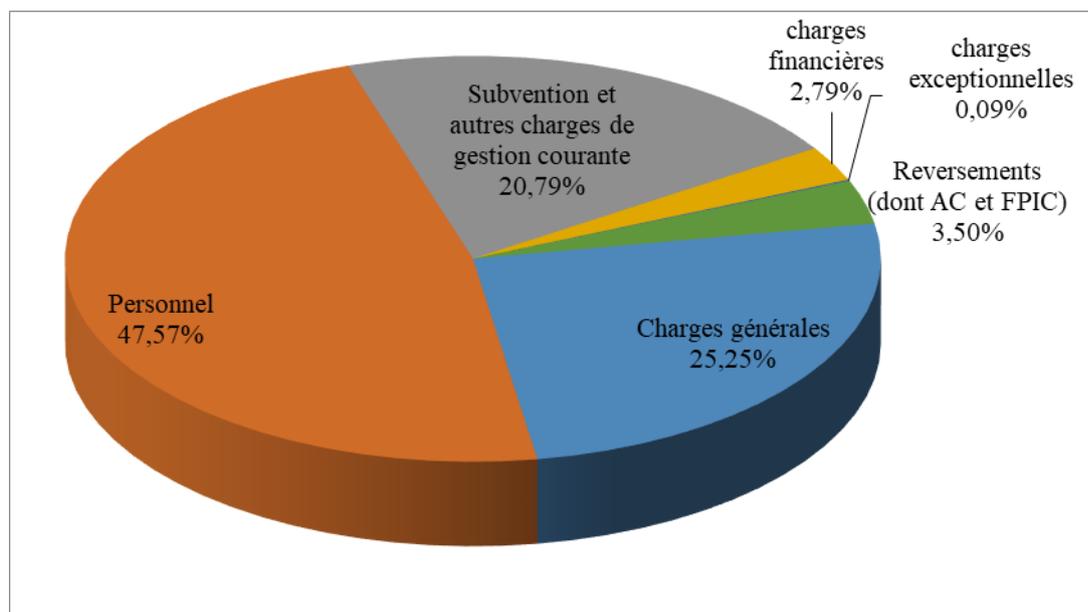
Les remboursements des charges générales partagées avec QBO et que la commune avance sont à la baisse (-214 K€) en raison de la diminution du coût de l'énergie par rapport à 2023.

Par ailleurs, la facturation des frais postaux imputée en M57 en « autres recettes » et non plus en remboursement de frais vient diminuer de 60 K€ ce poste.

Les autres recettes, dont les participations des usagers connaissent une augmentation en raison de l'évolution des tarifs votés pour 2024 hormis les recettes de l'animation du patrimoine (-20 K€) en raison de la modification du fonctionnement de ce service.

b - Dépenses de fonctionnement

Pour 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 65,68 M€ et se décomposent comme suit :



Budget général (opérations réelles)	2022	2023	2024	Variation	
				Valeur	%
Charges générales	15 978 109	18 314 893	16 587 450	-1 727 443 €	-9,43%
Personnel	27 336 938	29 240 520	31 248 100	2 007 580 €	6,87%
Subvention et autres charges de gestion courante	13 247 564	13 219 378	13 655 737	436 359 €	3,30%
sous total dépenses de gestion courante	56 562 611	60 774 791	61 491 287	716 496 €	1,18%
charges financières	900 000	1 200 000	1 830 000	630 000 €	52,50%
charges exceptionnelles	298 500	172 000	59 000	-113 000 €	-65,70%
Reversements (dont AC et FPIC)	609 161	2 052 514	2 301 768	249 254 €	12,14%
autres	83 000	83 000	-	-83 000 €	-100,00%
S/total Autres dépenses de fonctionnement	1 890 661	3 507 514	4 190 768	683 254 €	19,48%
Total	58 453 272	64 282 305	65 682 055	1 399 750 €	2,18%

A noter que 8,6 M€ de crédits de personnels n'apparaissent pas, ils sont en effet financés par réfaction de l'attribution de compensation au titre des services communs.

Les crédits alloués aux animations, et notamment les fêtes de fin d'année, sont reconduits dans les mêmes termes que le budget exécuté en 2023.

Charges générales :

Ce chapitre est en net recul de 9,43 % soit – 1 727 K€. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution des dépenses énergétiques (-39.22 %, soit – 1 874 K€).

Les contrats d'entretien et de maintenance continuent à progresser en raison de l'impact à la hausse des révisions de prix et la prise en charge de nouveaux équipements comme la piste d'athlétisme ou encore l'entretien des espaces boisés suite à la tempête Ciaran.

Ces augmentations sont contenues par la réalisation d'économies réalisées sur les autres postes de dépenses, que ce soit au travers les locations immobilières, les primes assurance (dommage-ouvrages) ou encore sur le coût du service informatique communautaire revus à la baisse au vu des réalisations 2023.

Les principales évolutions entre les deux dernières années et 2024 sont indiquées dans le tableau suivant :

Budget général - Principaux comptes de charges à caractère général	2022	2023	2024	Variation	% t
Combustibles et carburants	300 000	475 000	500 000	25 000 €	5,26%
Achat de prestation de services	2 513 000	2 758 875	2 693 025	-65 850 €	-2,39%
Energie électricité	1 576 300	4 779 354	2 904 950	-1 874 404 €	-39,22%
Combustibles	26 900	41 000	37 500	-3 500 €	-8,54%
Fournitures de petits équipements	195 510	185 400	195 600	10 200 €	5,50%
Locations immobilières	646 943	675 929	621 652	-54 277 €	-8,03%
Locations mobilières	298 500	272 180	292 250	20 070 €	7,37%
Entretien terrains	338 600	292 600	355 500	62 900 €	21,50%
Entretien bâtiments	150 455	201 530	216 500	14 970 €	7,43%
Matériel roulant	201 000	230 000	216 000	-14 000 €	-6,09%
Autres biens mobiliers	78 570	85 450	84 270	-1 180 €	-1,38%
Maintenance	796 315	682 400	714 200	31 800 €	4,66%
Primes d'Assurances +DO	267 103	322 797	295 797	-27 000 €	-8,36%
Honoraires	406 153	289 434	332 237	42 803 €	14,79%
Divers	188 712	297 870	296 300	-1 570 €	-0,53%
Etudes et recherche	208 838	134 210	126 000	-8 210 €	-6,12%
Fêtes et cérémonies	150 000	138 000	151 000	13 000 €	9,42%
Frais de télécommunications	91 400	96 860	96 860	0 €	0,00%
Frais de nettoyage des locaux	592 403	667 810	740 840	73 030 €	10,94%
Service informatique communautaire	1 760 000	611 847	90 793	-521 054 €	-85,16%
Autres services extérieurs	339 280	236 840	378 200	141 360 €	59,69%
Taxes foncières	210 275	212 140	209 406	-2 734 €	-1,29%
Total	11 336 257	13 687 526	11 548 880	-2 138 646 €	-15,62%

Personnel

	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024	
Charges brutes (012)	27 336 938	29 240 520	31 248 100	2 007 580 €	6,87%
Réintroduction AC administration commune	8 604 000	8 604 000	8 604 000	0 €	0,00%
Total	35 940 938	37 844 520	39 852 100	2 007 580 €	5,30%

L'évolution des crédits en matière de personnel s'élève à un montant de 2 007 580 €, soit + 6,87 %, elle prend en compte :

- la hausse du point d'indice de 1,5 % en vigueur depuis juillet 2023 (mais non prévue au BP 2023, l'impact est donc année pleine pour 2024) ;
- l'ajout de 5 points d'indice majoré à chaque agent au 1^e janvier 2024 ;
- les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT, la participation à la prévoyance et la dernière tranche de financement du RIFSEEP.

Deux postes de policiers municipaux supplémentaires sont prévus d'être ouverts en 2024 conformément aux engagements du projet du mandat.

Principales évolutions de la masse salariale

RIFSEEP 2024 (25% de l'enveloppe)	157 933
CAP 2024 (6 mois)	31 000
CAP 2023 EFFET 2024 (6 mois)	23 791
REVALORISATION DES GUIDES CONFERENCIERS	38 000
PARTICIPATION MUTUELLE ET PREVOYANCE	27 087
TOTAL MESURES COLLECTIVITE	277 811
AUGMENTATION DU SMIC 2023 (agents horaires)	74 619
AUGMENTATION DU SMIC 2024 (agents horaires)	50 445
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 353->361 AU 01/05/2023	85 525
EVOLUTION DES IM AU 01/07/2023	41 219
5 POINTS 01/01/2024	241 722
AVANCEMENTS ECHELONS 2024	88 923
AVANCEMENTS ECHELONS 2023 - EFFET 2024	110 000
AUGMENTATION POINT INDICE 1,5%	289 532
AUGMENTATION TAUX CNRACL	132 362
FORFAIT TRANSPORT 50->75%	3 008
TOTAL MESURES INCOMPRESSIBLES	1 117 355
CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES	171 825
AUTRES	153 618

Il convient d'ajouter une évolution de 300 K€ de la facture de l'administration commune à ce tableau d'évolution.

Concours et subventions :

Chapitre 65 dont subventions	2022	2023	2024	Variation	%
Indemnités et charges élus	547 400	525 500	542 000	16 500 €	3,14%
Admission en non-valeur	30 000	35 000	30 000	-5 000 €	-14,29%
Subv. CCAS	2 815 500	3 015 500	3 015 500	0 €	0,00%
Subv. Caisse des écoles	348 600	333 600	348 600	15 000 €	4,50%
Subventions	9 385 254	9 219 778	9 629 637	409 859 €	4,45%
Secours restauration scolaire	100 000	90 000	90 000	0 €	0,00%
Total	13 226 754	13 219 378	13 655 737	436 359 €	3,30%

Ce chapitre affiche une augmentation de 436 K€ pour les raisons suivantes :

- une subvention de 200 K€ au budget annexe « zones d'habitat » nécessaire à l'équilibre de l'opération « îlot de la Tour d'Auvergne » ;
- une subvention à la caisse des écoles identique à 2022 après une baisse de 15 K€ ponctuelle en 2023 ;
- la modification des comptes M14 « dépenses exceptionnelles » vers le chapitre 65 « charges de gestion courantes » en M57 pour un montant de 187 K€.

Le reste des subventions est stable, les enveloppes sont maintenues dans les montants de l'année précédente.

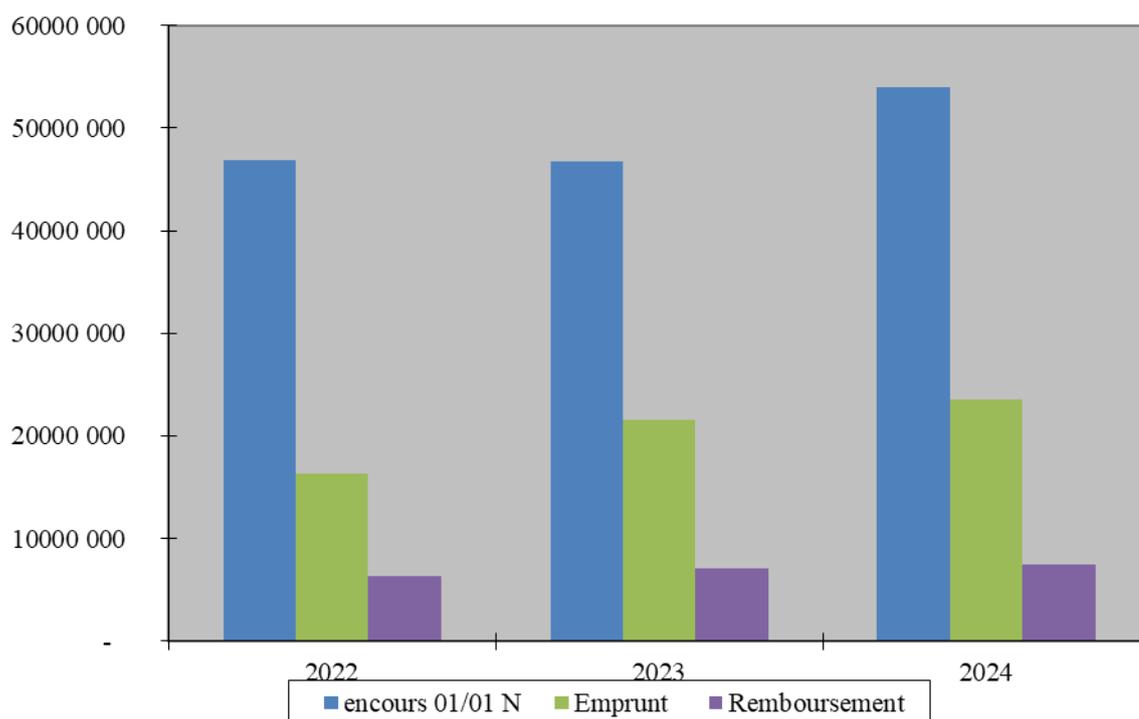
Charges exceptionnelles (59 K€) :

Ce chapitre ne porte plus que sur des crédits d'annulation de titres des années antérieures Son montant est fixé à 59 K€ pour le budget 2024. Les autres charges exceptionnelles telles que celles liées aux opérations d'assurance sont imputés en M57 au chapitre 65 « charges de gestion courante ».

Reversements / atténuations de produits (2 301 K€) :

Ce chapitre intègre les crédits nécessaires au versement de la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (272 K€). Il comporte également l'attribution de compensation que la commune de Quimper verse à l'EPCI. Cette dernière a évolué en 2023 en raison de l'adoption d'une réfaction partielle (50%) de l'attribution de compensation pour le paiement des frais informatiques facturés par le service commun informatique. Son montant augmente de 227 K€ entre 2023 et 2024 (2 027 K€).

c. Remboursement du capital et des intérêts de la dette et autofinancement



Dette	2022	2023	2024	Variation	
Encours 01/01 N	46 889 526	46 680 012	54 014 465	7 334 453 €	15,71%
Emprunt	16 317 345	21 561 043	23 605 304	2 044 261 €	9,48%
Remboursement	6 340 000	7 050 000	7 450 000	400 000 €	5,67%
Solde N	9 977 345	14 511 043	16 155 304	1 644 261 €	11,33%
Dette au 31/12/N	56 866 871	61 191 055	70 169 769	8 978 714 €	14,67%

Le capital à rembourser en 2024 est de 7,45 M€ (incluant la levée d'une part de l'emprunt d'équilibre).

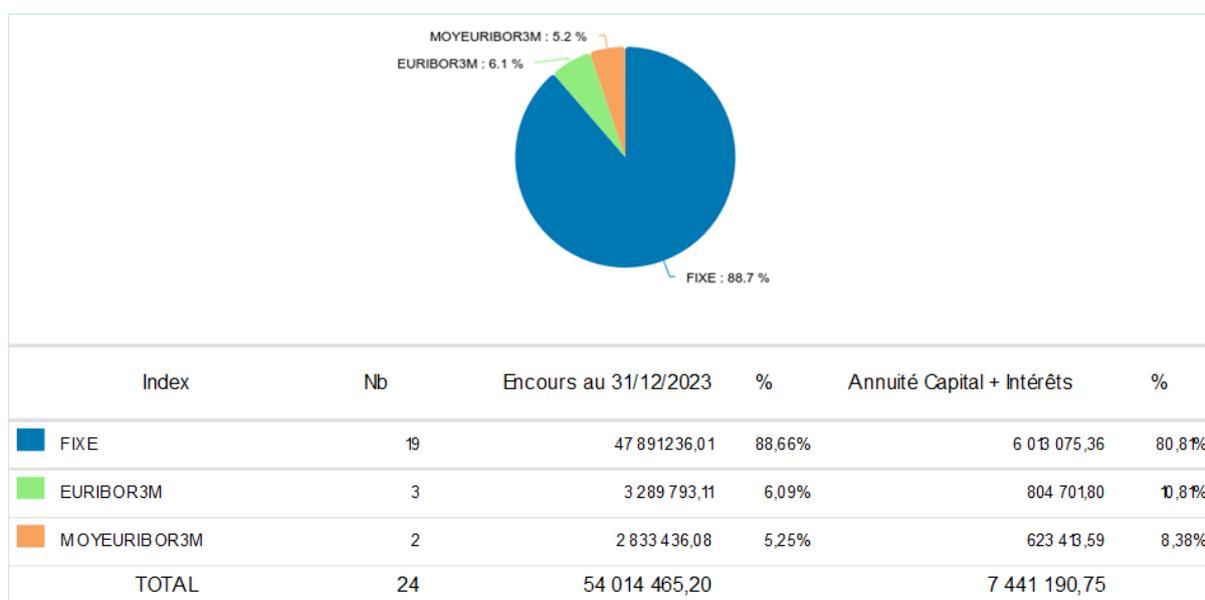
Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours **54 014 465,20**
Taux actuariel * **2,71%**

Nombre d'emprunts * **24**
Taux moyen de l'exercice **2,67%**

* tirages futurs compris

Structures des emprunts



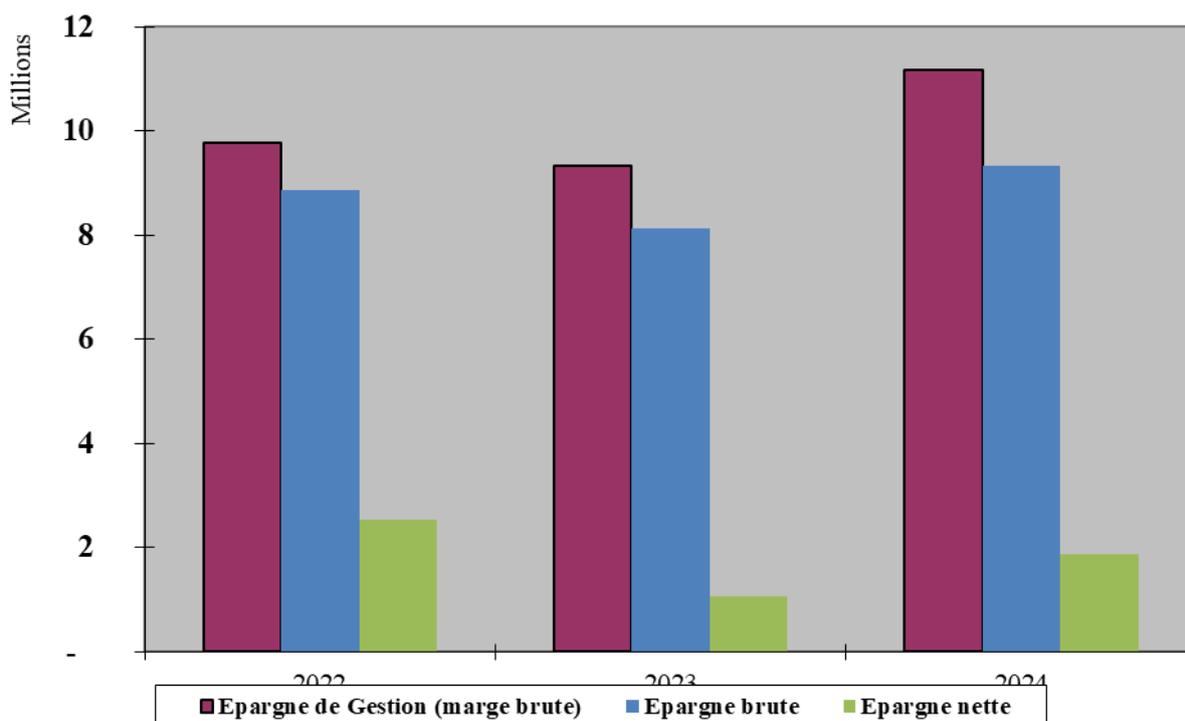
Les financeurs sont les suivants :

Prêteur	%	Montant
ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	26%	13 900 000
AFL	22%	11 670 857
Caisse d'Épargne	17%	9 060 162
La Banque Postale	17%	9 106 073
Caisse Régionale de Crédit Agricole	12%	6 566 769
Société Générale	4%	2 081 832
Banque de Financement et de Trésorerie	1%	647 960
Crédit Coopératif	1%	714 606
Caisse des Dépôts et Consignations	0%	266 206
TOTAL		54 014 465

L'épargne nette (après remboursement du capital de la dette, hors dépenses d'ordre) se situe à 1,88 M€ soit 805 000 € de plus qu'au BP 2023.

La capacité de désendettement au stade du budget primitif est de 7,52 ans contre 7.53 ans l'année précédente.

Au stade du CA, elle devrait se situer un peu en dessous de 5 ans.



d. L'investissement

Les Dépenses d'investissement

Budget général	2022	2023	2024	Variation	
Dépenses investissement hors dette	25 676 196	31 946 477	33 781 193	1 834 716 €	5,74%
Immobilisations incorporelles	3 565 100	3 316 724	1 918 648	-1 398 076 €	-42,15%
Subventions d'équipement	766 696	2 397 385	3 321 748	924 363 €	38,56%
Immobilisations corporelles	3 368 000	5 276 254	3 248 847	-2 027 407 €	-38,43%
Travaux en cours	17 779 400	20 714 214	24 988 550	4 274 336 €	20,63%
Autres immobilisations	7 000	39 900	43 400	3 500 €	8,77%
Compte de tiers	190 000	202 000	260 000	58 000 €	28,71%
<i>Dépenses investissement avec dette</i>	<i>32 016 196</i>	<i>38 996 477</i>	<i>41 231 193</i>	2 234 716 €	5,73%

Les dépenses d'investissement hors dette progressent de 5,74 % et permettent de poursuivre le projet politique et entamer les travaux des opérations majeures pour le mandat : la rénovation du théâtre Max Jacob, les halles gourmandes et le réaménagement des quais de l'Odéon, notamment.

L'investissement 2024 atteint un niveau historiquement élevé. Les crédits sont ventilés de la manière suivante :

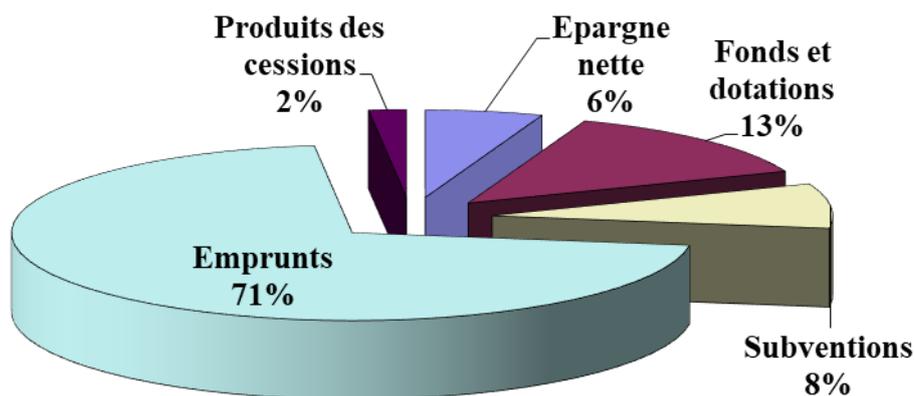
Tableau des principaux investissements (> 100K€).

OPERATION	BP 2024
RENOVATION DU THEATRE MAX JACOB	4 477 890
REALISATION HALLES GOURMANDES	4 032 500
AMENAGEMENT QUAIS DE L'ODET	2 901 400
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	2 177 760
TRAVAUX DIVERS - ECOLES	1 064 760
TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	512 400
TVX DIVERS MPT ET MAISONS DE QUARTIER	168 000
TRAVAUX / MUSEE DES BEAUX ARTS	139 800
TRAVAUX GYMNASES ET SALLES DE SPORT	120 000
TRAVAUX DIVERS - STADES	54 000
TVX IMMEUBLES ASSOCIATIFS	52 800
TVX 38 RUE DES REGUAIRES /GROS PLAN	42 000
TRAVAUX DIVERS - BATIMENTS CULTURELS	18 000
TVX DIVERS AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ LOISIR	6 000
AMENAGEMENT VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	2 087 000
TRAVAUX RENFORCEMENT CHAUSSEES	1 226 000
TRAVAUX SUR OUVRAGES D'ART	1 170 000
AMENAGEMENT SECTEUR GARE/LGV	1 000 000
SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	941 150
PARTICIPATION DPT / RD 34	781 150
PART.DPT / ETUDES RTE DE BREST ET ROCADE ALLENDE	100 000
AMENAGEMENT RD 34 TOUL SABLE MOULIN DES LANDES	60 000
ACQ. DE VEHICULES ET CPLT AMENAGEMENT	866 500
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	680 000
JALONNEMENT DYNAMIQUE PARKINGS	650 000
CITE SPORTIVE PENVILLERS	525 000
TRAVAUX STADE DE PENVILLERS	350 000
INST ECLAIRAGE / PISTE DE PENVILLERS	175 000
SECURISATION ABORDS DES ECOLES	495 000
ETUDES ET SONDAGES VOIRIE	440 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES P	434 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE	422 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS PROXIMITE	250 000
TRAVAUX / EQUIPEMENT GYMNASES	172 000
PROJETS DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	400 000
AMENAGEMENT SKATE PARK	350 000
SCHEMA DIRECTEUR ECOLES	320 000
RENFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	315 000
TERRAIN FOOTBALL SYNTHETIQUE J.BRELIVET	300 000
PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	275 000
TRAVAUX ACCESSIBILITE HANDICAPES VILLE	263 000
TVX ACCESSIBILITE BATIMENTS ASSOCIATIFS	84 800
TRAVAUX ACCESSIBILITES EGLISES	72 000
TRAVAUX ACCESIBILITE SANITAIRES PUBLICS	48 600
TVX ACCESSIBILITE MPT ET MAISONS DE QUARTIER	30 000
TVX ACCESSIBILITE CIMETIERES	27 600
MATERIEL INFORMATIQUE	250 000

REAMENAGEMENT DU FRUGY	215 000
AMENAGEMENT MUSEE DES BEAUX ARTS	210 000
AMENAGEMENT ESPACES VERTS PARCS JARDINS	208 000
ENFOUISSEMENT RESEAUX EDF PTT	200 000
AMENAGEMENT BOULEVARD DE FRANCE PNRU	185 000
ILLUMINATION DES RUES PENDANT FETES	160 000
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	150 000
RELOGEMENT EQUIPE DROITS DE PLACE	150 000
CREATION GRAND MARCHE	150 000
ETUDES POUR PROJETS BATIMENT	143 560
ACQUISITION DE TERRAINS VOIRIE	141 000
TRAVAUX D'OFFICE / OPAH-RU	140 000
MONUMENTS HISTORIQUES	140 000
MOBILIER ET MATERIEL POUR LES CANTINES	139 200
AMENAGEMENT PEUPEMENT D'ARBRES	135 000
TRAVAUX DIVERS DANS CIMETIERES	130 000
MATERIEL ESPACES VERTS	126 000
SIGNALISATION LUMINEUSE	120 000
ETUDES POUR PROJETS ESPACES VERTS	100 000
ACQUISITION DE BATIMENTS	100 000
ACQUISITION D'UN DOSIMETRE	100 000
VEGETALISATION COURS ECOLES	100 000
TVX RADON ET AMIANTE DANS BATIMENTS	100 000

Le financement des investissements (après remboursement du capital de la dette)

Budget général	2022	2023	2024	Variation
Recettes investissement	23 225 092	30 875 039	31 901 044	1 026 005 €
Fonds et dotations	3 450 000	2 950 000	4 550 000	1 600 000 €
<i>FCTVA</i>	<i>2 800 000</i>	<i>2 300 000</i>	<i>3 900 000</i>	1 600 000 €
<i>TLE</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	<i>650 000</i>	0 €
Excédent N-1				0 €
Subventions	2 359 031	4 657 496	2 771 600	-1 885 896 €
<i>Subventions</i>	<i>2 149 031</i>	<i>4 337 496</i>	<i>2 451 600</i>	-1 885 896 €
<i>Amendes de police</i>	<i>210 000</i>	<i>320 000</i>	<i>320 000</i>	0 €
Emprunts	16 317 345	21 561 043	23 605 304	2 044 261 €
Autres	58 716	1 500	1 500	0 €
Produits des cessions	850 000	1 503 000	600 000	-903 000 €
Comptes de tiers	190 000	202 000	372 640	170 640 €



Le FCTVA est prévu pour 3,9 M€ au vu des réalisations d'investissement 2023. Le produit de la taxe d'aménagement est stable à 650 K€.

Les subventions prévues proviennent de divers financeurs (État, région, département, UE) sur des projets d'investissement comportant notamment les travaux de rénovation énergétique (groupe scolaire de Kervilien solde du projet), le réaménagement des quais de l'Odet, la rénovation du théâtre Max Jacob, la réalisation d'un Skate Park à Créach Gwenn.

La commune répond aux différents appels à projet et notamment ceux en lien avec le plan de relance, le fonds vert ou encore de la dotation de soutien à l'investissement local.

Le produit des amendes de police est stable à 320 K€.

Les cessions sont prévues pour 600 K€ et concernent essentiellement des bâtiments au centre-ville et à Kerfeunteun.

Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre finance 69,9 % des dépenses d'investissement pour un montant de 23,6 M€.

II. Les budgets annexes

A. Budget annexe des zones d'habitat

Zone d'habitat	2022	2023	2024	Evolution
Vente	1 000 000	1 000 000	296 437	-703 563
Fiscalité	-	-	-	0
Autres recettes	400 000	400 000	600 000	200 000
Total recettes Fonctionnement	1 400 000	1 400 000	896 437	-503 563
				0
Charges générales	1 700 000	1 452 050	1 065 334	-247 950
Personnel	-	-	-	0

Autres charges	-		-	0
Total Dépenses Fonctionnement	1 700 000	1 452 050	1 065 334	-386 716
				0
Autofinancement	- 300 000	- 52 050	- 168 897	- 116 847
Autres recettes	-		-	0
Emprunt équilibre	300 000	52 050	168 897	116 847

En dépenses :

895 M€ de crédits sont prévus au titre d'acquisitions foncières dans le cadre des projets d'aménagement de Lineostic, Ty Bos 2 et de l'Ilot de la Tour d'Auvergne.

170 M€ sont prévus pour les études préalables à l'aménagement de Ty Bos 2.

En recettes :

Les recettes sont liées à des cessions sur la zone de Linéostic (96 K€). Quant à l'opération OPAH-RU « ilôt de la Tour d'Auvergne », elle est équilibrée par la vente des terrains, les subventions fonds friches et la participation du budget principal à hauteur de 200 M€

B. Budget annexe des locations et camping municipal

Location et camping	2022	2023	2024	Evolution
Recettes commerciales	518 700	523 700	539 140	15 440
Fiscalité	-			0
Autres recettes	-			0
Total recettes Fonctionnement	518 700	523 700	539 140	5 000
	-			0
Charges générales	196 885	212 911	223 105	10 194
Personnel	-			0
Autres charges	-	2 000	3 000	1 000
Total Dépenses Fonctionnement	196 885	214 911	226 105	11 194
				0
Autofinancement	321 815	308 789	313 035	4 246
Autres recettes	51 100	5 000	5 000	0
Emprunt	387 085	-		
Excédent reporté				0
Total recettes d'investissement	760 000	313 789	318 035	4 246
				0
Fonds de concours	-			0

Autres investissements	760 000	244 500	322 035	77 535
Déficit reporté				0
Total dépenses investissement	760 000	244 500	322 035	77 535

Ce budget comprend les locations de bâtiments soumises à TVA (le théâtre de Cornouaille, bâtiment RBO) et la gestion du camping municipal.

Le montant de la location du théâtre est de 402 K€ HT, l'autre bâtiment géré par ce budget étant l'immeuble occupé par Radio France à Creac'h Gwen.

Les recettes du camping sont estimées à 80 K€ HT.

Les dépenses d'investissements concernent des travaux de sécurité électriques au camping municipal (90 K€) et des travaux d'entretien et d'accessibilité sur le théâtre de Cornouaille.

C Budget annexe des parkings en ouvrage

Parkings en ouvrage	2022	2023	2024	Evolution
Recettes commerciales				
Fiscalité	725 000	804 200	835 000	79 200
Subventions	-			0
Autres recettes	10 000	10 000	10 000	0
Total recettes Fonctionnement	735 000	814 200	845 000	30 800
				0
Charges générales	546 340	647 772	613 825	-33 947
Personnel	-			0
Autres charges	10 000	10 000	10 000	0
Total Dépenses Fonctionnement	556 340	657 772	623 825	-33 947
Autofinancement	178 660	156 428	221 175	64 747
Autres recettes				
Emprunts	244 240	292 472	-	-292 472
Excédent reporté				0
Total recettes d'investissement	422 900	448 900	221 175	-227 725
				0
Fonds de concours				0
Autres investissements	422 900	448 900	147 000	-301 900
Déficit reporté				0
Total dépenses investissement	422 900	448 900	147 000	-301 900

Le budget des parkings en ouvrage recoupe les différents parkings exploités en régie par la commune (parkings : du Steir, Théodore Le Hars, De Lattre de Tassigny, du théâtre de Cornouaille, de la Tour d'Auvergne).

Les recettes prévisionnelles des parkings sont ajustées au vu des recettes constatées en 2023 et de la grille tarifaire 2024 (+9,84 %).

En investissement, des travaux d'étanchéité de la toiture du parking Théodore Le Hars sont prévus par la co-propriété (+ 90 K€)

III. Rappel de l'équilibre

Les amortissements et les opérations d'ordre étant couverts, l'équilibre général du budget principal est réalisé en maintenant les taux de fiscalité au niveau de ceux de l'année 2023.

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 11 voix contre et 37 voix pour), le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2024 de la commune de Quimper.